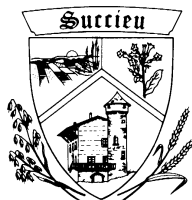


MAIRIE
DE
SUCCIEU
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42
Fax 04 74 92 07 16
mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2016

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure
BOUILLOT Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **FIHMAN** Cécile - **GALLOIS**
Brigitte - **PERRICHON** Marie-Madeleine - **PREYNAT** Guylène - **VEYET** Richard -
Guillaume **VIAL**

EXCUSÉS : **DUPERRET** Christophe (pouvoir à Guylène Preynat) - **GAGET** Patrick
(pouvoir à Didier Bouillot) - **PAQUIER** Corinne (pouvoir à Marie-Madeleine
Perrichon) - **SORLIN** Julia (pouvoir à Guillaume Vial)

SECRETARE DE SEANCE : Cécile **FIHMAN**

Le compte rendu du conseil municipal du 8 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

1 - CŒUR DE COMMUNE.

Suite à la réunion publique du 30 septembre, les réunions du 14 octobre et 4 novembre ont permis aux participants de SUCCIEU de travailler à des scénarios sur les bâtiments publics, leurs fonctionnalités intérieures ainsi que sur les espaces extérieurs et leurs différents aménagements. 8 à 10 habitants de la commune étaient présents en plus des conseillers municipaux. Pendant ces 2 ateliers des schémas ont été proposés à partir desquels le cabinet de consultants élaborera des scénarios plus précis. Ceux-ci seront présentés fin novembre.

Il en ressort déjà des orientations que l'on peut résumer comme suit :

- Déplacement de la mairie dans l'actuelle école élémentaire et regroupement des deux écoles autour de l'actuelle mairie.
- Création d'une place publique piétonnière marquant le centre-village et reprise de la route depuis le virage de l'église pour ralentir la vitesse et affirmer la place des piétons.
- Conservation et valorisation de l'espace vert central. Si un équipement devait empiéter dessus, ce serait à la marge et en laissant un double usage scolaire/public.
- Création d'un accès piéton arrière à l'école en retouchant les extérieurs du lotissement Les Cigognes avec différentes variantes de dépose-minute et de stationnement, jusqu'à une proposition de voirie de desserte.
- Mise en valeur des trajets piétons d'accès à l'école depuis les différentes parties du bourg.

2 - POINT SUR LA GESTION DE L'ENS ET COMITE DE SITE DU 10 OCTOBRE 2016 :

➤ Les habitants du Maillet, les propriétaires riverains et le président de l'association de chasse ont été invités à une réunion le 10 octobre 2016, pour participer à la création d'un Comité de Site, instance de concertation tout au long de la vie de l'ENS (Espace Naturel Sensible). Pour mémoire, la présence du crapaud sonneur à ventre jaune, espèce menacée, ainsi que des orchidées particulières ont justifié ce classement en ENS par le Département de l'Isère.

➤ Point sur la gestion de l'ENS :

Etaient présents : 4 habitants du Maillet, 2 propriétaires riverains, diverses personnalités du département et de la CAPI liées à l'environnement, l'agriculture et l'urbanisme, ainsi que Stéphanie THIENPONT, chargée par la CAPI de l'élaboration du plan de gestion de l'ENS de SUCCIEU.

Les personnes présentes ont souhaité redéfinir la dénomination du site. Il a été convenu de le nommer : « Espace Naturel Sensible du Maillet ».

Un ENS doit être préservé par des actions de gestion et de conservation. Le plan de gestion sera élaboré après une période de diagnostic.

Le calendrier est donc :

- d'octobre 2016 à septembre 2017 : état des lieux par des visites régulières.
- Septembre 2017 : définition des enjeux à long terme.
- Octobre 2017 : proposition d'un plan de gestion.

Le périmètre d'intervention porte pour 60 % sur des parcelles communales ; et pour l'observation sur une partie du Vallon de Verneicu, lieudit la garnison d'environ 12 ha.

L'ENS de SUCCIEU ne nécessite pas d'acquisition foncière et les contraintes pour les riverains sont nulles.

Un panneau d'information pour définir les lieux et périmètres sera installé au Maillet. Tous ces éléments sont financés par la CAPI, il n'y a pas de coûts supplémentaires pour la commune.

Mme THIENPONT et Mme HUGON, missionnées par la CAPI organiseront dans les mois qui viennent des visites de site et auprès les habitants.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

3 - PROJET DE RAMPE D'ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE SUR LE PARVIS DE L'EGLISE :

L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) prévoit une mise en accessibilité de l'église. Une esquisse de rampe d'accès a été réalisée par le cabinet Itinéraire Bis, dans le cadre de sa réflexion sur le projet Cœur de Commune. Cette esquisse servira de base au cahier des charges permettant de solliciter des devis.

Reste à décider de l'accessibilité du cimetière, d'une rampe d'escalier de la salle du Bon Accueil. Pour cela une subvention d'Etat a été obtenue et est à utiliser avant fin 2017. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - VOIRIE :

- information sur le dossier dégâts d'orages :
La commission voirie a choisi l'entreprise CUMIN pour réaliser les travaux de réparation du chemin de Mauvais et de Buffières. L'intervention sur le chemin des Vignes est reportée, des discussions étant ouvertes pour prendre en compte la gestion des phénomènes de ruissellement sur la totalité du bassin versant du Bégot à Buffières.

5 - FINANCES :

- Information sur le plan de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la ruralité et les possibilités proposées à la commune dans ce cadre :

La Région met en place un plan doté de 30 millions d'euros jusqu'en 2022 réservés à la ruralité. Un dossier simple de 4 pages est à constituer pour les projets d'aménagement de diverses natures. Pour une commune de moins de 2000 habitants la subvention peut s'élever à 40 % du montant maximum total de 500 000 €. Il est envisagé de déposer un dossier pour le projet Cœur de Commune, dès que possible.

Par ailleurs, la Région AURA travaille désormais directement avec les Intercommunalités, en remplacement du dispositif Isère Porte des Alpes (IPA). Le Conseiller Régional référent de la Région sur le territoire de la CAPI est Mr Raymond FESSAGUEY, ancien maire de Villefontaine et vice-président de la CAPI.

6 - INTERCOMMUNALITE :

- Information sur la convention de réciprocité d'inscription entre les médiathèques CAPI et les bibliothèques communales, notamment celles de Nivolas-Vermelle et Eclose-Badinières
Une convention de réciprocité se met en place entre les communes et la CAPI pour l'inscription aux bibliothèques et médiathèques. Les abonnés des établissements de Nivolas-Vermelle, Eclose-Badinières et Les Eparres pourront choisir entre un abonnement communal et un abonnement CAPI, qui donnera accès aux ouvrages de toutes les médiathèques du territoire. Les revenus resteront aux établissements où sera prise l'inscription. Le tarif d'inscription à une bibliothèque municipale seule est maintenu.

7 - MUTUALISATION DE L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE PAR UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Lors du conseil d'octobre avait été présentée la proposition de la CAPI pour une mutualisation de l'assurance Dommages-ouvrage par un groupement de commandes. Les précisions demandées alors par le Conseil permettent d'envisager une économie sur ce poste lié au projet de construction de bâtiments. Il est proposé d'accepter la proposition. La délibération est adoptée avec 13 pour et 2 abstentions.

8 - NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La démission de conseillers municipaux de la commune des Eparres a des conséquences sur la composition du Conseil Communautaire de la CAPI. Pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives, un nouvel accord local est nécessaire. La loi NOTRe de réforme des collectivités territoriales impose une répartition de sièges entre communes membres strictement lié au poids démographique de chacune. En conséquence le nombre total de conseillers passe de 68 à 70. On notera un conseiller de moins à Eclose-Badinières et 1 de plus à Bourgoin-Jallieu, Villefontaine et l'Isle d'Abeau. Délibération adoptée par 10 voix pour et 5 abstentions.

9 - QUESTION DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE CAPI

La CAPI a engagé un débat sur le choix d'un mode de gestion de l'eau et de l'assainissement, compétence qui deviendra obligatoire pour elle en 2020. Pour l'heure plusieurs systèmes cohabitent sur le territoire : gestion en régie directe, en syndicats intercommunaux, déléguée à une Société d'Economie Mixte ou confiée à un opérateur privé. Il a été décidé de tout regrouper sous un seul système dès l'année 2018.

La question porte désormais sur le choix de faire appel uniquement à la SEMIDAO, société d'économie mixte, ou d'ouvrir tout ou partie du marché à la concurrence.

Les conséquences sur le prix de l'eau sont donc à suivre... Sachant qu'il sera nécessaire de rapprocher les prix pratiqués sur le secteur géré en privé de ceux pratiqués sur les secteurs gérés en SEM ou régie.

10 - VISITE DU PRESIDENT DE LA CAPI

Le 26 janvier 2017 à 20h30 un conseil municipal extraordinaire se déroulera en présence de Mr PAPAPAULO, président de la CAPI.

11 - ORGANISATION DE L'ARRIVEE D'ETAPE DU RAIT

La course cycliste Rhône Alpes Isère Tour, inscrite au calendrier européen, arrivera à SUCCIEU le mercredi 3 mai 2017 au stade du Gapillon entre 17h00 et 18h15 après avoir effectué 125 Kms de parcours sélectif, puis une boucle Succieu-St-Victor-Sérézin effectuée 2,5 fois. L'organisation de la course s'installera dès le matin sur le secteur du stade.

12 - QUESTIONS DIVERSES

- a) L'aménagement d'un abri bus est demandé par des habitants au stade. De nombreux collégiens fréquentent cet arrêt, créé en 2013. La demande sera transmise, cet équipement relevant de la compétence de la CAPI.
- b) La question du rattachement des collégiens de SUCCIEU au futur collège de Champier est posée. Le maire n'a pas d'information à ce sujet, mais il est question de l'ouverture de ce collège à la rentrée 2020. Un débat sur cette question sera nécessaire dès que les informations auront été obtenues.
- c) La CAPI a mis à disposition des arceaux de vélos, l'un près du local technique sur la place du village, l'autre à la Salle des Fêtes.
- d) Les vœux de la Municipalité se dérouleront le dimanche 8 janvier 2017 à 11h00 à la salle des fêtes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 décembre à 20h30.

COMMUNIQUE MAIRIE

Journée défense et citoyenneté (JDC) :

Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16^e et 25^e anniversaire. Elle permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'Etat (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez présenter votre certificat de participation à la JDC ou votre certificat d'exemption. Si vous attendez de recevoir votre convocation à la JDC, vous pouvez justifier de votre situation au moyen d'une attestation provisoire. Pour prouver la régularité de votre situation en matière de recensement, vous devez avoir l'attestation remise par la mairie au moment de votre recensement

Les filles et garçons nés en entre octobre et décembre 2000 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES :

Pour pouvoir voter en 2017 - Inscrivez-vous avant le 31 décembre 2016.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation (par exemple, en cas de déménagement), l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin ;
- Etre de nationalité française ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire ? :

- Soit en se rendant directement à la mairie
- Soit par courrier en envoyant à la mairie, le formulaire d'inscription téléchargeable sur internet et les photocopies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

FERMETURE DU SECRETARIAT : Il sera fermé du 26 décembre au 2 janvier 2017.

Pour les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales, des permanences seront programmées. Se renseigner en mairie.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Associations	Date	Événement	Contact
ASSTF	04/12/2016	Four à pain Centre village	Annie BELONY ☎06 31 98 65 28 Dominique PAGES ☎06 72 81 00 30
SPORT NATURE SUCCIEU	Voir calendrier sur site	Sorties Vélos, VTT et marche nordique www.sportnaturesuccieu.fr	Stéphane BOVAGNE ☎ 06 50 42 88 95
Sou des écoles	16/12/2016	Arbre de Noël Salle des fêtes	Stéphanie MAIGNE ☎ 06 64 39 59 64

CHEZ NOS VOISINS DU VAL D'AGNY

Nivolas-Vermelle : 30 novembre à 18h30 : Zaïdi Diab raconte contes et musiques du voyage

Le défi « Familles à Energie Positive », ça repart ! Les inscriptions sont ouvertes

« Familles à Energie Positive », c'est un défi d'économies d'énergie qui se déroule pendant toute la saison de chauffage, du 1er décembre 2016 au 30 avril 2017.

La mission des familles participantes : économiser le plus possible sur leurs consommations d'énergie (chauffage, eau chaude, équipements domestiques et déplacements), uniquement en modifiant quelques habitudes et surtout sans perdre en confort !

Vos voisins, vos amis, votre famille

Pour participer, c'est simple, rassemblez 3 familles ou plus et montez votre équipe pour tenter de remporter le défi ! Parlez-en à vos voisins, vos amis, votre famille ou même vos collègues de travail et organisez votre première réunion d'équipe. Au cours du défi, un conseiller énergie de l'AGEDEN organisera avec vous une réunion "TupperWaTT" et vous conseillera sur la meilleure façon de faire des économies d'énergie.

Familles à énergie positive permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour

- diminuer ses consommations,
- réduire ses émissions de CO2,
- gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie !

Quel que soit votre situation, vous pouvez participer au défi, que vous soyez locataire, propriétaire ou même colocataire, il y a forcément des éco-gestes qui vous permettront d'éviter de gaspiller l'énergie.

Il suffit de rejoindre une équipe ou d'en former une avec vos collègues, amis, voisins et de vous inscrire sur le site Internet www.familles-a-energie-positive.fr ou de contacter l'AGEDEN. La participation est gratuite. Dépêchez-vous, les inscriptions sont ouvertes jusqu'à début décembre 2016 !

Contact AGEDEN : Sylvie VESLIN, 04 76 23 53 50, sveslin@ageden38.org Ou à l'agence locale, 4 av. Ambroise Genin - 38300 Bourgoin-Jallieu (près de la gare).